



DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-866
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Création d'une régie de recettes
auprès du service diffusion de Saint-Flour Communauté – Saison culturelle

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente :

Considérant le fonctionnement du service diffusion de Saint-Flour Communauté pour l'organisation de la saison culturelle :

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'une régie de recettes pour permettre l'encaissement des recettes liées aux spectacles organisés par le service diffusion de Saint-Flour Communauté dans le cadre de la saison culturelle ;

DÉCIDE

Article 1 : De procéder à la création d'une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des recettes liées aux spectacles organisés dans le cadre de la saison culturelle ;

Article 2 : De signer l'acte constitutif de ladite régie et ses éventuels avenants précisant les conditions de fonctionnement :

Article 3 : De procéder à la nomination des régieurs titulaire, suppléant, mandataires :

Article 4 : De conserver les tickets utilisés par la régie de recettes spectacles :

Article 5 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Élour :

Article 6 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Eait à Saint-Flour, le 15 décembre 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 18 DEC 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 18 DEC 2025

Accusé de réception en préfecture
013-200066660-20251219-DEC2025-866 AU
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025